

**FORUM** : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

**QUESTION** : Favoriser l'accès à l'école pour les enfants des minorités.

**SOU MIS PAR** : Commonwealth d'Australie

*L'assemblée Générale,*

*Sachant* que tous les êtres vivants naissent libres et égaux en dignité et en droits comme l'affirme le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

*Observant* dans la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, que celles-ci peuvent avoir leur propre culture, religion et langue, elles ont le droit de les apprendre, les pratiquer et les transmettre en privé et en public,

*Exprimant sa satisfaction* de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant qui proclame que chaque enfant a le droit d'aller à l'école et d'être protégé de toutes formes de discrimination,

*Rappelant* que l'éducation est une mission capitale pour l'UNESCO afin de maintenir un développement durable et la paix à travers une coopération internationale,

*Réaffirmant* les principes fondamentaux de l'éducation tel que la non-discrimination, l'égalité des chances, l'accès universel et la solidarité, énoncés dans l'Acte constitutif de l'UNESCO en 1945,

*Félicitant* les nouvelles décisions prises dans l'Objectif de développement durable 4 de l'Agenda 2030 ayant pour but une éducation de qualité prônant l'équité, l'inclusion, la tolérance et de nouvelles possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,

*Encouragée* par les initiatives novatrices présentées dans la Déclaration d'Incheon qui propose une mesure des progrès et une augmentation des financements dans le domaine de l'éducation équivalente à au moins 4 à 6% du produit intérieur brut du pays concerné et/ou 15 à 20% du total des dépenses publiques,

*Consciente* que certains droits de l'enfant sont encore négligés particulièrement dans le cas de ceux issus de minorités, tel que l'accès universel ou encore la non-discrimination,

*Constatant avec une vive préoccupation* que plus de 262 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés et que par conséquent, 750 millions d'adultes sont analphabètes, accentuant la pauvreté et l'exclusion,

*Soulignant en particulier* le fait que les enfants et jeunes issus de familles autochtones, aux nombres de 370 à 500 millions, ont une probabilité moindre d'être scolarisés et de réussir que les enfants non-autochtones,

1. *Condamne* la violation des droits humains des minorités ;

2. *Lance un appel* à tous les États Parties, principalement les plus développés, à s'investir sérieusement dans les financements destinés à l'éducation, via une augmentation du budget des États, des associations, des financements par les familles, afin de donner la possibilité aux enfants et jeunes issus de minorités d'avoir les mêmes chances de réussite que les autres ;

3. *Encourage* les établissements scolaires à rendre accessibles du matériel pédagogique comme des livres d'histoire consacrés à l'histoire des minorités par exemple ;

4. *Propose* la mise en place de divers dispositifs de sensibilisation aux problèmes que peuvent rencontrer les minorités dans les établissements scolaires tels que des cours optionnels, des témoignages ou encore des affiches émises par l'UNESCO ;

5. *Propose également* d'imposer aux médias des quotas d'information sur les sujets internationaux, comme celui des minorités, pour que les médias ne se concentrent plus uniquement sur les sujets locaux et qu'ainsi les populations soient d'avantage informées sur les problèmes internationaux ;

6. *Invite* à la création de cours optionnels dédiés aux enfants et jeunes issus de minorités afin qu'ils puissent apprendre leur propre langue, leur propre histoire, mais aussi pour qu'ils aient la possibilité de mieux comprendre la société ;

7. *Demande instamment* aux États Parties de traduire leurs promesses en actes concrets ;

8. *Espère* une réelle coopération internationale maintenue par un dialogue constructif, une compréhension mutuelle et une solidarité entre les États Parties ;

9. *Déclare* vouloir rester activement informée de la question.